Conseil municipal N°01/2022 du jeudi 10 mars 2022



République française Département des Vosges Commune de Montmotier

Nombre de conseillers

•	En exercice	6
•	Présents	6
•	Votants	6
•	Absents	0
•	Evelus	Λ

<u>Date de convocation</u> : vendredi 04 mars 2022 <u>Date d'affichage</u> : vendredi 11 mars 2022.

Le dix mars deux mil vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

Etaient présents :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT. Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY

Procuration : néant

<u>Délibération N°04/2022 AVIS SUR LE RETRAIT DU SYNDICAT DES COTES ET DE LA RUPPE DU SDANC</u>

Monsieur le Maire fait part du souhait de retrait du Syndicat des Côtes et de la Ruppe du Syndicat Départemental d'Assainissement Non-Collectif (SDANC) des Vosges et donne lecture du mail de Madame la présidente du SIEACR.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, ACCEPTE le retrait du Syndicat des Côtes et de la Ruppe du SDANC compte tenu du fait que les statuts de ce dernier le permettent et au nom de la liberté de choix.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le
JEAN PIERRE POIROT
2022,03.11 16:58:59 +0

JEAN PIERRE POIROT 2022.03.11 16:58:59 +0100 Ref:20220311_165403_1-1-O Signature numérique le Maire